

**Délibération**  
**CC\_2017\_273**

**OBJET :**

**COMMISSION N°3**

*Signature du procès-verbal de mise à disposition du local au sein de la médiathèque pour le service lecture publique et le service relais petite enfance*

**Présents à l'ouverture de la séance :**

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

**Nombre de votants : 44**

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

**Présents :**

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président,  
M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président  
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,  
Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN  
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

**Ont donné pouvoir :**

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Eric MOMONT  
M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS  
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ  
Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER  
M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT  
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE  
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE  
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX  
M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ  
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX  
M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ  
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN  
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

**Absents :**

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M. Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS, M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

**Secrétaire de Séance :** M. Benjamin DUMORTIER

**COMMISSION N°3**

***Signature d'un procès-verbal de mise à disposition d'un local au sein de la médiathèque pour le service lecture publique et le relais petite enfance***

**Le Conseil Communautaire**

Vu la compétence Animation Jeunesse

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Circulaire n° NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « libertés et responsabilités locales »

Vu la circulaire n°NOR/INT/B/05/00105/C du 23 novembre 2005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-9 et L5211-4-1 et L5111-1.

Vu le décret n°2008-580 du 18 janvier 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 29 mai et du 20 septembre 2014 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Pévèle, Espace en Pévèle, Sud Pévélois, Cœur de Pévèle et du Carembault et du rattachement de la commune de PONT-A-MARCQ.

Considérant que sont d'intérêt communautaire, le « Réseau des médiathèque » ainsi que les « relais petite enfance ».

Que sur la commune de GONDECOURT, les services communautaires occupent un local au sein de la médiathèque.

Qu'il convient donc de signer avec la commune de GONDECOURT un procès-verbal de mise à disposition du local communal pour l'exercice de la compétence communautaire.

Qu'il est précisé que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 44 votants)**

- D'autoriser son Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

